



n° 219

Février 2007

Résultats

Bilan des priorités thématiques du 6^e programme-cadre : l'Allemagne prend le large, le Royaume-Uni décroche **2 à 4**

Actions

PC7 : la convention de subvention sera bientôt prête **6, 15 à 18**

Les 10 priorités du 7^e programme-cadre (en version française et anglaise) **7 à 14**

Les points de contact nationaux du 7^e PCRD **19**

À lire dans vos archives !

Retrouvez les articles qui vous intéressent **20**

ÉDITO **L'Espace européen de la recherche (ERA) en marche**

Autrefois, il était courant d'entendre des chercheurs annoncer qu'ils « allaient à Bruxelles pour chercher des sous ! ». Les financements du PCRD étaient perçus comme des « aides » obtenues grâce à des dossiers bureaucratiques qu'un consultant habile savait « rédiger ».

Dès le PC6, les premiers signes d'une révolution sont apparus : la qualité de l'ingénierie des projets de recherche multipartenaires est devenue le cœur du système incitatif communautaire. 200 000 participations se sont alors disputé les 12 milliards d'euros mis sur la table par la CE (voir p. 2 à 4).

L'ingénierie allemande de projets a gagné. Elle a pris une longueur d'avance. 19 % des coordinations, 20 % des financements du PC6 sont allés à des participants allemands. Malgré l'augmentation du nombre de pays et de participants, les équipes allemandes creusent l'écart. A l'opposé, la recherche britannique s'est révélée insuffisamment pourvue en capacités d'ingénierie de projets de recherche transnationaux. L'équilibre européen a beaucoup changé.

Dans le PC7, l'ingénierie et le contrôle de gestion de projet apparaissent comme les compléments indispensables de l'excellence scientifique et technologique. Même les mesures pour les PME ont quitté la case « des petits sous pour des petits consultants » (article à paraître dans la LEA n°220). La convention de subvention type offre un cadre léger (voir p. 6, 15 à 18). Elle laisse les acteurs libres de s'organiser au mieux des intérêts de la recherche. Tout consortium peut se doter par consensus de conditions « plus favorables » que la règle de base. La responsabilité de la cohérence des projets est confiée au consortium lui-même, en particulier à son coordonnateur. Les services de la CE vérifieront simplement que cette responsabilité renforcée est assumée.

Les taux de financement ont été accrus, ils portent sur les coûts réels, le portage des projets se concentre dans les structures de management des meilleurs établissements et entreprises de recherche, l'ouverture internationale aux participants non européens et l'accès aux résultats des filiales renforcent la compétition. Participer à la naissance de l'ERA est devenu un objectif ambitieux ; ce n'est plus une chasse aux subventions. L'ERA est en marche !

A.Q.